Pour être sûr de recevoir tous nos emails, ajoutez-nous à votre carnet d'adresses.
Si ce mail ne s'affiche pas correctement, suivez ce lien.

9 FÉVRIER 2021

Chères consœurs, Chers confrères,

Voici une « news » pour vous informer des dernières actualités relative au fonds de solidarité suite à la publication d'un nouveau décret.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Un nouveau décret est paru !

*Pour en savoir plus : **Actualité** sur **Coronavirus - Fonds de solidarité***

Les conditions permettant aux entreprises de bénéficier du fonds de solidarité au titre du mois de janvier sont désormais fixées. Pour janvier 2021, le dispositif initialement prévu pour décembre, bien que complété par de nouvelles conditions, va s'appliquer.

Certaines entreprises, et plus particulièrement quatre catégories des secteurs de l'annexe 2, vont pouvoir faire des demandes d'aide ou de versements complémentaires au titre du mois de novembre 2020. Ces demandes pourront être présentées jusqu'au 28 février 2021 (au lieu du 31 janvier 2021).

Les secteurs des annexes 1 et 2 sont de nouveau modifiés.

Enfin, le fonds de solidarité est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

Bien confraternellement,

Lionel CANESI
Président du Conseil supérieur

Immeuble Le Jour, 200-216 rue Raymond Losserand, 75680 Paris Cedex 14
Tél. +33 (0)1 44 15 60 00
communication@cs.experts-comptables.org
experts-comptables.fr

Pour vous désabonner, cliquez ici